



Mesures du rendement du Conseil des arts de l'Ontario

Décembre 2014



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario




Préface au rapport de décembre 2014

2014-2015 est une année de transition pour les indicateurs de rendement du CAO, suite au lancement du nouveau plan stratégique du CAO, *Dynamique des arts et intérêt public*, au milieu de l'exercice financier en octobre 2014. Nous sommes en train de mettre à jour les indicateurs de rendement en fonction du nouveau plan.

Entre-temps, le CAO a choisi de mettre en valeur les mesures de rendement clé suivantes en 2014-2015 ainsi que des indicateurs connexes de notre schéma actuel de mesures de rendement :

- Soutenir la vie, la carrière et l'œuvre des artistes de l'Ontario en protégeant le montant des subventions directes versées à des artistes particuliers.
- Soutenir la créativité, la vitalité et la viabilité des organismes artistiques de l'Ontario en leur assurant des subventions de fonctionnement stables.
- Soutenir le renouvellement qui contribue à un secteur des arts dynamique en accueillant de nouveaux organismes dans les programmes de subventions de fonctionnement du CAO.
- Aider à assurer que l'apport des artistes et organismes artistiques autochtones, francophones, des communautés culturelles, de la nouvelle génération et de toutes les régions est reconnu en soutenant ces groupes prioritaires par un processus compétitif de sélection des subventions par évaluation des pairs.
- Démontrer la responsabilité et l'efficacité organisationnelle du CAO en s'engageant à conserver les frais administratifs à pas plus de 11 % du budget total du CAO.

Ce rapport continu à mesurer nos résultats en 2013-2014 selon les cibles et indicateurs existants pour ces mesures de rendement.



Mesures du rendement du CAO

Introduction

Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) assure le suivi de ses activités et en fait état de nombreuses façons. Nous préparons chaque année des données sur la taille, la répartition et la portée de nos subventions aux artistes et aux organismes artistiques de l'Ontario. De plus, nous nous sommes engagés à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des stratégies et thèmes énoncés dans notre plan stratégique de 2008-2013, *Connexion et créativité*.

En 2008-2009, nous avons décidé de porter cet engagement à un niveau supérieur en définissant des mesures qui nous aideront à mieux comprendre et à mieux évaluer notre rendement global en tant qu'organisme.

Notre objectif est d'élaborer un petit nombre de mesures du rendement de niveau élevé pour le CAO qui pourront servir pendant plusieurs années. Nous avons choisi les énoncés de vision de notre plan stratégique comme cadre général de ces mesures du rendement parce qu'ils décrivent les résultats généraux de niveau élevé recherchés par le CAO. L'organisation des mesures du rendement autour des énoncés de vision les rattache à notre mission, c'est-à-dire, à notre raison d'être. Nos mesures du rendement sont ainsi conçues pour s'agencer au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des stratégies et thèmes de notre plan stratégique, c'est-à-dire, à ce que nous faisons.

L'élaboration de mesures du rendement nous a permis de contribuer à cette vision. Les mesures du rendement énoncées dans ce document sont notre guide et notre engagement en faveur de l'évaluation des progrès du CAO à cet égard.

Ceci est notre cinquième rapport sur les mesures de rendement du CAO.

ÉNONCÉS DE VISION DU CAO

Dans l'Ontario que nous imaginons :

- Les artistes voient s'épanouir leur vie, leur carrière et leur travail.
- Les organismes artistiques font preuve de créativité, de viabilité et de vitalité.
- Des personnes de tout âge et de toutes les régions s'investissent dans les arts et y participent activement.
- Les artistes et les organismes artistiques autochtones, francophones, des communautés culturelles, de la nouvelle génération et de toutes les régions sont reconnus pour la valeur qu'ils apportent à la population, aux cultures et aux secteurs créatifs de l'Ontario.
- La créativité, l'innovation et l'excellence des artistes et des organismes artistiques de l'Ontario dans toute leur diversité sont reconnues et saluées à l'échelle locale, nationale et internationale.

Résumé de notre démarche

Tel qu'indiqué précédemment, nous avons utilisé les énoncés de vision du CAO comme cadre général de nos mesures du rendement.

Pour chaque énoncé de vision, nous nous sommes demandé quels genres de choses peuvent servir à indiquer que l'énoncé de vision a été réalisé. Puis, nous avons examiné cette liste et utilisé plusieurs critères pour sélectionner les indicateurs appropriés des véritables mesures du rendement du CAO. (Voir l'encadré *Au sujet des indicateurs*.)

Après avoir mis au point la liste d'indicateurs possibles, nous avons cherché à établir des cibles numériques ou directionnelles pour chaque indicateur ainsi que l'année de référence appropriée et à calculer les données de référence. Pendant le processus d'établissement des cibles, certains indicateurs ont été révisés ou modifiés lorsqu'il était évident qu'il n'y avait pas de « bonne réponse » qui pouvait servir à mesurer le rendement du CAO. Autrement dit, il s'agissait de données utiles pour d'autres fins que nous pouvions suivre, mais elles n'étaient pas les meilleurs indicateurs pour nos mesures du rendement.

Nous avons choisi 2006-2007 comme année de référence pour les indicateurs parce que c'est l'année où le CAO a commencé à recevoir une série de majorations de son budget du ministère de la Culture. Nous avons ainsi des chiffres réels de référence pour suivre l'impact des augmentations. Nous avons dû choisir une autre année de référence pour certains indicateurs lorsqu'il n'y avait pas de données pour l'année 2006-2007.

Puis, nous avons calculé les données les plus récentes disponibles pour chaque indicateur afin de les comparer à nos données de référence. Ces données proviennent des statistiques du CAO sur ses subventions ainsi que sur des renseignements financiers et statistiques fournis par les bénéficiaires dans leurs formulaires de demande de subvention et rapports finaux de subventions de projet. (*Remarque : La disponibilité de l'information sur les données financières et statistiques réelles des organismes qui reçoivent des subventions du CAO accuse en général un retard de deux ans. Ainsi, le CAO reçoit actuellement les chiffres réels confirmés pour 2012-2013 des organismes qui ont soumis des demandes de subvention de fonctionnement pour 2014-2015.*)

Ces mesures du rendement ont été approuvées par le conseil d'administration du CAO lors de sa réunion du 29 avril 2009.

Au sujet des indicateurs

- Les indicateurs doivent être « réels » et significatifs pour le CAO (autrement dit, ils doivent être des choses qui sont des mesures réelles de notre rendement par rapport aux résultats recherchés).
- Nous devons avoir confiance que le rendement mesuré par l'indicateur peut être attribué au CAO. C'est pourquoi nous avons exclu de cette initiative certains facteurs externes qui se rapportent à l'énoncé de vision mais qui échappent au contrôle ou à l'influence du CAO.
- Chaque indicateur doit se rapporter à l'énoncé de valeur concerné et être une mesure de celui-ci. Nous convenons que ces indicateurs ne racontent pas « toute l'histoire » de l'énoncé, mais que lorsqu'ils sont considérés ensemble, ils sont les éléments clés qui rendent l'essence de l'énoncé de vision et qui suggèrent le mouvement ou le progrès général accompli vers la réalisation de l'énoncé ou du résultat. C'est pour cette raison qu'ils sont des *indicateurs*.
- Il est important que chaque élément que nous choisissons soit réellement un indicateur et non seulement une bonne statistique. Ceci signifie qu'il doit y avoir un « étalon » pour chaque indicateur – une « bonne réponse » ou une cible – servant à mesurer le rendement.
- Nous devons être en mesure d'exprimer le lien conceptuel entre l'indicateur et l'énoncé.

Remarque sur l'attribution

Établir la source des mesures du rendement présente des défis pour les bailleurs de fonds comme le CAO qui réalisent leurs objectifs en grande partie grâce au travail des bénéficiaires de leurs subventions et de leurs partenaires.

Nous avons dû relever ce défi pendant la sélection des indicateurs pour chaque énoncé de vision. Nous nous sommes demandé pour chaque indicateur : Est-ce que le progrès mesuré par cet indicateur relève du contrôle direct du CAO ? Sinon, est-il raisonnable d'affirmer que le CAO a contribué au résultat grâce à ses politiques, activités et actions ?

En cours de route, nous avons écarté certains indicateurs qui échappaient au contrôle du CAO. Les indicateurs retenus comprennent ceux qui relèvent entièrement du CAO ainsi que ceux auxquels le CAO fait une contribution réelle bien qu'indirecte. Dans ces derniers cas, nous avons expliqué pourquoi nous affirmons que le CAO contribue en partie aux résultats.

ÉNONCÉ DE VISION 1 :

Les artistes voient s'épanouir leur vie, leur carrière et leur travail.

Indicateur :	Pourcentage du montant des subventions du CAO versé directement aux particuliers
Rapport à la vision :	<p>Une contribution aux revenus des artistes aide les artistes à s'épanouir.</p> <p>Les subventions aux artistes individuels contribuent directement aux revenus des artistes en plus de reconnaître et de valider leur pratique professionnelle. C'est ainsi que les subventions aident la vie, la carrière et le travail des artistes à s'épanouir. En tant que seul organisme provincial en Ontario à soutenir les artistes particuliers, le CAO s'est engagé à réserver une part significative de ses budgets de subvention au soutien direct des artistes particuliers.</p>
Cible :	Conserver le taux de référence de 17 % de 2006-2007.

RÉSULTATS :

CIBLE	RÉFÉRENCE 2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
17 %	17 %	17 %	17 %	19 %	18 %	18 %	18 %	18 %

PROGRÈS ACCOMPLI :

Cible atteinte

Le CAO a choisi un « pourcentage du budget de subventions » comme cible afin de mieux suivre notre capacité de protéger la part de nos subventions que reçoivent les artistes particuliers alors que notre budget global changeait. Nous avons atteint notre cible chaque année et maintenu ces subventions à au moins 17 % de notre budget de subventions. Toutefois, il est important de signaler que le montant total des subventions versées à des particuliers est passé de 6,3 millions \$ en 2006-2007 à 9,6 millions \$ en 2013-2014.

ÉNONCÉ DE VISION 2 :

Les organismes artistiques font preuve de créativité, de viabilité et de vitalité.

Indicateur :	Pourcentage du budget des subventions du CAO consacré aux subventions de fonctionnement
Rapport à la vision :	<p>Les subventions de fonctionnement contribuent directement à la viabilité et à la santé des organismes artistiques.</p> <p>Lorsque les bailleurs de fonds demandent aux organismes sans but lucratif ce dont ces derniers ont le plus besoin pour survivre et se développer, le soutien permanent des activités de base arrive habituellement en première place. Pourtant, les subventions de fonctionnement sont très rares dans l'univers des subventions. En tant que seul organisme du gouvernement de l'Ontario à distribuer des subventions de fonctionnement permanentes aux organismes artistiques, le CAO joue un rôle unique et a des responsabilités particulières. Le CAO tient à fournir un financement de fonctionnement significatif et stable aux organismes artistiques afin de soutenir directement la créativité, la vitalité et la santé des organismes artistiques de l'Ontario.</p>
Cible :	Au moins 65 %.

RÉSULTATS :

CIBLE	RÉFÉRENCE 2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Au moins 65 %	70 %	71 %	70 %	68 %	68 %	68 %	69 %	68 %

PROGRÈS ACCOMPLI :

Cible atteinte

Le CAO a choisi un « pourcentage du budget des subventions » afin de mieux suivre notre capacité de maintenir la part de nos fonds accordés en subventions de fonctionnement alors que notre budget global changeait. Nous avons atteint notre cible annuelle d'accorder au moins 65 % de notre budget de subventions en subventions de fonctionnement. Toutefois, il est important de signaler que le montant total des subventions de fonctionnement a augmenté, passant de 25,6 millions \$ en 2006-2007 à 36 millions \$ en 2013-2014.

ÉNONCÉ DE VISION 2 :

Les organismes artistiques font preuve de créativité, de viabilité et de vitalité.

Indicateur :	Nombre de nouveaux organismes qui obtiennent des subventions de fonctionnement du CAO
Rapport à la vision :	<p>Un secteur des arts « sain » est renouvelé par l'émergence de nouveaux organismes.</p> <p>En plus de notre orientation en faveur des organismes artistiques individuels, le CAO surveille également la santé et la vitalité de l'ensemble du secteur des arts. Nous croyons que l'émergence de nouveaux organismes est signe de la santé et de la vitalité du secteur. Dans de nombreux cas, ces nouveaux organismes sont des indicateurs de renouvellement du secteur qui évolue pour refléter de nouvelles formes artistiques, la nouvelle génération et l'évolution démographique de la province. Le CAO tient à réserver une place à ces nouveaux organismes dans ses programmes de subventions de fonctionnement à mesure qu'ils s'affirment et font leur preuve. De cette façon, nous continuons à soutenir directement le renouvellement qui contribue à un secteur des arts en santé.</p>
Cible :	Chaque année, de nouveaux organismes reçoivent un soutien de fonctionnement.

RÉSULTATS :

CIBLE	RÉFÉRENCE 2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Chaque année, de nouveaux organismes reçoivent un soutien de fonctionnement	21 nouveaux <small>(5% de tous les organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement)</small>	32 nouveaux <small>(7% de tous les organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement)</small>	55 nouveaux <small>(11% de tous les organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement)</small>	42 nouveaux <small>(8% de tous les organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement)</small>	40 nouveaux <small>(7% de tous les organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement)</small>	40 nouveaux <small>(7% de tous les organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement)</small>	8 nouveaux <small>(1% de tous les organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement)</small>	12 nouveaux <small>(2% de tous les organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement)</small>

PROGRÈS ACCOMPLI :

Cible atteinte

Le nombre de demandes de subventions de fonctionnement adressées au CAO a beaucoup augmenté depuis quelques années. Il devient de plus en plus difficile de répondre à cette demande après plusieurs années d'un budget fixe. Par conséquent, à partir de l'exercice 2012-2013, le CAO a modifié sa politique sur les nouveaux postulants aux subventions de fonctionnement qui a pour effet d'obliger les organismes qui présentent leur première demande à un programme de subventions de fonctionnement à le faire au cours de la première année du cycle de financement de trois ans du programme. Ceci a eu pour effet de réduire le nombre de programmes de subventions de fonctionnement en mesure d'accepter de nouveaux postulants en 2012-2013, réduisant ainsi le nombre d'organismes qui ont reçu une telle subvention pour la première fois au cours de cet exercice. En plus d'assurer une meilleure gestion de la forte demande de premières subventions de fonctionnement, cette nouvelle politique permet d'évaluer sur un pied d'égalité toutes les demandes (nouvelles et de renouvellement) en tant que groupe.

Précisons qu'un total de 250 nouveaux organismes ont reçu des subventions de fonctionnement pour la première fois au cours de la période 2006-2007 à 2013-2014, et que leurs premières subventions ont totalisé 4,7 millions \$.

ÉNONCÉ DE VISION 4 :

Les artistes et les organismes artistiques autochtones, francophones, des communautés culturelles, de la nouvelle génération et de toutes les régions sont reconnus pour la valeur qu'ils apportent à la population, aux cultures et aux secteurs créatifs de l'Ontario.

Indicateur :	Pourcentage du montant des subventions du CAO accordé à chaque groupe prioritaire
Rapport à la vision :	<p>Recevoir un financement du CAO et être reconnu par ses pairs (jurés/conseillers) équivalent à une reconnaissance de la valeur d'un artiste ou d'un organisme artistique.</p> <p>Les artistes et les organismes artistiques qui reçoivent une subvention du CAO ont franchi un processus concurrentiel où ils sont évalués par leurs pairs (jurés et conseillers). De cette façon, le financement du CAO est en soi un indicateur que la valeur de ces artistes et organismes artistiques a été reconnue par leurs pairs. De plus, le financement du CAO aide ces artistes et organismes artistiques à relever la qualité et la visibilité de leur travail en les aidant à faire reconnaître leur valeur au sein de leur collectivité.</p> <p>Bien qu'il ne soit pas un guide parfait, le recensement du Canada propose un contexte objectif permettant de mieux comprendre l'activité que le CAO constate chez ces groupes.</p>
Cible :	<p>Francophones : Dépasser de 4 % la représentation des artistes de l'Ontario selon le recensement.</p> <p>Autochtones : Dépasser de 5 % la représentation des artistes de l'Ontario selon le recensement.</p> <p>Communautés culturelles / personnes de couleur : Une représentation qui correspond plus étroitement au pourcentage d'artistes selon le recensement.</p> <p>Nouvelle génération : Représentation qui correspond plus étroitement au pourcentage d'artistes selon le recensement.</p> <p>Régions : Représentation qui correspond plus étroitement au pourcentage d'artistes selon le recensement.</p>

RÉSULTATS :

CIBLE PAR GROUPE PRIORITAIRE	RECENSEMENT DE 2006 % d'artistes ontariens	RÉFÉRENCE 2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Francophones : Dépasser de 4 % le pourcentage selon le recensement	3 %¹	Fonctionnement 5 %	Fonctionnement 5 %	Fonctionnement /tout 5 %/7 %	Fonctionnement /tout 5 %/7 %	Fonctionnement /tout 5 %/7 %	Fonctionnement /tout 6 %/7 %	Fonctionnement /tout 6 %/7 %	Fonctionnement /tout 6 %/8 %
Autochtones : Dépasser de 5 % le pourcentage selon le recensement	1 %²	2 %	2 %	2 %/5 %	2 %/6 %	3 %/6 %	3 %/6 %	3 %/6 %	3 %/6 %
Communautés culturelles / personnes de couleur : Correspondance plus étroite avec le pourcentage selon le recensement	14 %	3 %	3 %	4 %/8 %	4 %/8 %	4 %/9 %	4 %/8 %	4 %/9 %	4 %/9 %
Nouvelle génération : Correspondance plus étroite avec le pourcentage selon le recensement	22 %³	SO ³	SO ³	SO ³	1 %/3 %	1 %/6 %	1 %/6 %	1 %/7 %	1 %/7 %
Régions : Correspondance plus étroite avec le pourcentage selon le recensement	61 %⁴	TOUT	TOUT	TOUT	TOUT	TOUT	TOUT	TOUT	TOUT
		42 %	41 %	42 %	42 %	42 %	41 %	43 %	42 %

PROGRÈS ACCOMPLI :

Nous avons atteint la cible pour certains groupes prioritaires mais non pour d'autres.

Nous avons atteint les cibles des groupes prioritaires francophones et autochtones. Nous faisons du progrès auprès des groupes prioritaires des communautés culturelles et de nouvelle génération, mais nous convenons que nous avons encore du chemin à faire. Le taux de changement lent reflète en partie le fait qu'il y a un décalage entre le moment où un organisme fait sa première demande pour une subvention de projet et le moment où elle accède aux programmes de subventions de fonctionnement du CAO. Ainsi, 24 % du montant des subventions de projets est allé à des artistes et organismes artistiques des communautés culturelles en 2013-2014 – une proportion supérieure à la cible du recensement pour ce groupe prioritaire. Depuis 2006-2007, 15 % des nouveaux bénéficiaires de subventions de fonctionnement (autrement dit, des organismes qui reçoivent une telle subvention pour la première fois) provenaient des communautés culturelles. Les proportions du total de subventions de projet étaient égales ou supérieures aux cibles du recensement pour la plupart des autres groupes prioritaires : les francophones (14 % du montant accordé en subventions de projet), les autochtones (16 %) et la nouvelle génération (22 %). De plus, il est important de noter que la distribution de nos subventions par groupe prioritaire reflète généralement la proportion relative des demandes que nous recevons de chaque groupe – les efforts de sensibilisation du CAO demeurent donc une priorité pour aider à accroître le nombre de demandes provenant des divers groupes prioritaires.

Enfin, les demandes que nous recevons des régions, et les sommes que nous leur donnons en subventions, sont demeurées relativement constantes au cours des sept dernières années, bien que nettement en deçà de notre cible. Cependant, les données du recensement sur lesquelles notre cible est basée représentent uniquement la distribution régionale des artistes particuliers, et par conséquent, elles ne reflètent pas la forte concentration de grands organismes dans Toronto. C'est pour cette raison que bien qu'elle soit utile en tant que référence générale, la cible basée sur le recensement laisse à désirer en tant qu'objectif absolu. Il est intéressant de noter que la moitié (51 %) des organismes qui ont reçu des subventions de fonctionnement pour la première fois depuis 2006-2007 sont des organismes régionaux, et que la moitié (49 %) des nouveaux montants de subventions de fonctionnement au cours de cette période sont allés à des organismes artistiques régionaux.

REMARQUE :

Les données de 2006-2007 et 2007-2008 pour les francophones, les autochtones et les communautés culturelles portent uniquement sur les programmes de subventions de fonctionnement. La collecte des données sur le soutien à ces trois groupes prioritaires par les programmes de subventions de projets a commencé en 2008-2009. Les données pour les régions comprennent les subventions de fonctionnement et de projets. Les données sur les programmes de projets pour tous les groupes à l'exception des régions proviennent de l'auto-identification volontaire des postulants.

¹ Défini en tant que personne dont la langue maternelle est le français (réponses simples et multiples), ce qui sous-estime le nombre d'artistes francophones selon la définition inclusive de francophone (DIF) adoptée dernièrement par l'Office des affaires francophones de l'Ontario.

² Les données du recensement sur les autochtones sous-estiment probablement le nombre d'artistes.

³ Le CAO a commencé à collecter des données sur le soutien aux artistes de « nouvelle génération » (18-30 ans) en 2009-2010.

⁴ Les régions sont définies comme toutes les régions de l'Ontario à l'extérieur de la ville de Toronto.

AU-DELÀ DES ÉNONCÉS DE VISION

Mesures de rendement additionnelles clés et indicateurs connexes

Le CAO a également examiné des mesures du rendement au-delà des cinq énoncés de vision.

Nous avons retenu une mesure de rendement de l'imputabilité et de la capacité opérationnelle (voir ci-dessous).

Le CAO explore également des mesures du rendement dans les domaines suivants :

- satisfaction des clients ou parties intéressées ;
- un milieu de travail interne sain pour le personnel.

MESURE : IMPUTABILITÉ / CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE

Indicateur :	Pourcentage du budget total consacré aux dépenses administratives
Contexte:	En tant qu'indicateur de l'imputabilité et de l'efficacité organisationnelle, le CAO s'est engagé à maintenir ses coûts administratifs à un maximum de 11 % du budget total du CAO. Ceci reflète notre engagement d'investir la portion principale de notre budget (89 %) directement dans des subventions et des services aux artistes et organismes artistiques.
Cible :	Ne doit pas dépasser 11 %.

RÉSULTATS :

CIBLE	RÉFÉRENCE 2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Ne doit pas dépasser 11 %	11 %	11 %	11 %	10 %	11 %	11 %	12 %	12 %

PROGRÈS ACCOMPLI :

La cible n'a pas été atteinte.

Le budget de base du CAO est demeuré inchangé depuis 2009-2010. Néanmoins, les coûts augmentent sans cesse, notamment le fardeau administratif d'une augmentation de 53 % du nombre de demandes depuis 2006-2007. C'est ce qui explique le léger dépassement de la cible de cet indicateur cette année.



Renseignements :

Kathryn Townshend

Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation

Conseil des arts de l'Ontario

ktownshend@arts.on.ca

416-969-7456 | sans frais en Ontario 1-800-387-0058, poste 7456 (Renseignements en anglais seulement)

Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) est le principal bailleur de fonds des activités artistiques professionnelles de la province. Depuis sa création en 1963, il joue un rôle de premier plan en matière de promotion et d'aide aux artistes et aux organismes artistiques au profit de tous les Ontariens.